Dieme

Bulletin Municipal 2017

Trombinoscope

Hubert Roche
Maire

Jean-Marc Planus
1er adjoint

Véronique Sarciron
2ème adjoint

Vincent Sivelle

Amélie Fleury

Jérôme Planus

Martine Bernard

Maurice Chermette

Nathalie Poizat

Sébastien Barthélémy

Serge Lacroix

Laurence Pépino,
Secrétaire de mairie

Services publics

GENDARMERIE
Tarare au : 04 74 63 00 36

POMPIERS
composez le 18 ou 112 d'un portable

AGENCE POSTALE SAINT CLEMENT
Tél : 04 74 13 08 39
Horaires : Lundi 8h30 - 12h
Mardi 15h - 18h30
Jeudi 15h - 18h30
Vendredi 8h30 - 12h
Samedi 9h - 12h (semaine paire)

CENTRE ANTIPOISON
Lyon au : 04 74 05 07 02

POMPES FUNEBRES GENERALES
Tarare au : 04 74 05 07 02

LYONNAISE DES EAUX (environnement)
ANSE au : 0 977 409 443

ANIMAUX PERDUS
Contacter la mairie

ENTREPRISES DIEMOISES :

-Travaux agricoles/ bois de chauffage - Véroche
Hervé Chermette : 04 74 05 12 92

-Formation bureau d'études - **EURL Franice**
« le Guillard » route de Valsonne 04 74 13 00 06

-SPA / Massages - Chambre d'hôtes **Cnaturel**
« le David » - 06 70 93 45 28
www.cnaturel.fr

- **Mécanico** : 06 09 93 54 54
Chal

- **Mme Clémentine Renoncet**
Cabinet orthophoniste
Le Souzy

DECHETTERIE DE SAINT MARCEL L'ECLAIRÉ
Ch. Goutte Vignole 69170 TARARE - Tél. 04 74 89 58 39
Lundi au vendredi : 10h-12h et 14h-18h
Samedi : 9h - 18h / Dimanche : 9h - 12h
L'accès est réglementé : vous devez vous munir d'une carte de déchetterie.
Renseignement : 04 74 89 58 39 - ou www.ouestrhodanien.fr

Le mot du Maire

Chères Diemoises, chers Diemois et chers amis.

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter le bulletin municipal qui relate les principaux évènements de l'année 2017 et qui présente les nouvelles orientations pour l'année 2018.
Votre équipe municipale se dévoue toujours à chercher la protection et l'amélioration du cadre de vie dont nous bénéfiçions.

Après la réalisation de notre appel d'offre, nous avons pu commencer dès le début d'année 2017 la réalisation des travaux de notre espace public. J'aime à dire espace public car le rafraichissement de la salle des fêtes, la création des WC publics et l'accès à la mairie ainsi que le nouveau fleurissement, participent pleinement au renouveau. Vous retrouverez le détail à l'intérieur de votre bulletin.

Un énorme travail administratif a été réalisé par Laurence Pépino (votre secrétaire) de façon à avoir toutes les subventions rapidement après factures. Le département, qui était partenaire à cette réalisation, a versé la totalité des subventions en temps et en heure. Merci à nos élus conseillers départementaux : Annick Guinot et Bruno Peylachon.
Les anciens WC au centre du village ont été transformés en local de rangement pour le logement communal occupé par Mireille Comte.

L'équipe de fleurissement a su embellir cet espace en disposant les bacs à fleurs de manière originale et qu'elle a su magnifiquement fleurir avec des espèces diverses et variées.
Un programme d'identification des chemins pour la découverte de notre territoire a été mené par le département et en partenariat avec la COR sous le programme PDIPR.
Des plans seront à disposition très bientôt dans nos offices de tourisme de la région.

Vous pourrez suivre également l'avancement et le déroulement de notre PLU communal.
Comment va s'articuler notre budget pour l'année à venir ?
Comment vont être remplacé les coupes budgétaires annoncées par le gouvernement ?
Comment préparer notre avenir et nos investissements à venir ?

Notre vie communale ne va pas s'arrêter comme ça ! Pas d'inquiétude, le budget sera préparé comme l'année 2017, avec des projets d'investissement et de fonctionnement pour le maintien d'une bonne gestion de notre commune.
Investissements 2018 :
- Changement du mobilier de la salle des fêtes : 33 tables pliantes ; 200 chaises pliables ; 1 podium démontable (environ 12m²) pour un coût de 13 000 €.
- Réfection des façades de la mairie, de la location, des soubassements de l'église et des murs (anciens WC et panneaux d'affichage). Cette réfection de façade fait partie d'une opération menée avec le département. Le dépôt de dossier a été fait et validé par le département pour un montant de subvention de 55%.

Pour rappel, la COR met en œuvre des plans d'actions ambitieux qui peuvent vous aider dans vos projets de rénovation de l'habitat (entre autre).

A l'aube de cette nouvelle année 2018, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous et vos familles.
Votre équipe municipale est à votre écoute !

Venez nombreux aux vœux du maire qui seront célébrés
VENDREDI 19 JANVIER 2018 à 19h00 dans votre nouvelle salle des fêtes.

Hubert Roche

Démarches administratives en votre mairie

• Déclarer une naissance

Me rendre dans la mairie du lieu de naissance avec le livret de famille et un certificat de naissance.

• Obtenir une copie de l'acte de naissance

Fournir nom, prénom et date de naissance à la Mairie du lieu de naissance.
Possibilité de faire par courrier, joindre alors une enveloppe timbrée à votre nom.

• Me marier

Fournir :
pièces d'identité - justificatifs de domicile - extraits de naissance - renseignements des témoins
Les bans doivent être publiés au moins 11 jours avant la date du mariage.

• Obtenir une copie de l'acte de mariage

Mêmes formalités et mêmes conditions que pour la copie de l'acte de naissance en indiquant les noms et prénoms des conjoints et la date de mariage.

• Obtenir un extrait de mariage

Fournir les noms et prénoms des conjoints et la date de mariage.
Possibilité de faire par courrier, joindre alors une enveloppe timbrée à votre nom

• Déclarer un décès

Fournir les renseignements complets sur la personne décédée.
Pièce d'identité personnelle ; le déclarant devra signer l'acte de décès et demander le permis d'inhumer en produisant le certificat de constatation du décès : Mairie du lieu de décès dans les 24 heures.

• Obtenir une photocopie.

S'adresser à la Mairie

• M'inscrire sur les listes électorales

Á partir de 18 ans me rendre à la mairie avec ma carte d'identité ou le livret de famille avant le 31/12 de l'année en cours.
Même démarche pour les nouveaux arrivants.

• Obtenir une carte nationale d'identité

Fournir une demande faite sur un formulaire fourni par la mairie
Première délivrance : Le livret de famille - Un extrait de naissance - 2 photographies récentes - 2 justificatifs de domicile.

La durée de validité des cartes d'identité pour les majeurs a été augmentée de 5 ans soit 15 ans au lieu de 10 ans.

ATTENTION, certains pays européens ne le prennent pas en considération.
Pour le renouvellement de carte, les délais en préfecture sont très importants, environ deux mois. Pour la création/perte de carte, ce délai passe à trois mois.

Pour les personnes nées à l'étranger, nées de parents étrangers ou mariées à l'étranger se renseigner en Mairie.
Renouvellement de la carte périmée : deux photographies récentes et procédure analogue pour les mineurs.
Faire une photocopie de l'ancienne carte.

• Obtenir un passeport biométrique

S'adresser directement à l'Hôtel de Ville de Tarare (sur RDV) au 04 74 05 49 29.

• Vendre un véhicule ou changer de carte grise

Les demandes de cartes de grise ne sont plus recevables en mairie, mais soit en Sous-préfecture et certains garages agréés peuvent le faire.

• me rendre a l'étranger si je suis mineur

Posséder une carte d'identité ou un passeport non périmés au nom du mineur et une autorisation de sortie du territoire délivrée par la Mairie à la personne (père ou mère) ayant la garde de l'enfant.

• Recensement (service national)

Il est rappelé que les jeunes sont tenus de se faire recenser à partir du mois de leurs 16 ans.

Renseignement pour mariage, baptême et enterrement à la maison paroissiale de tarare :
Tél : 04 74 63 02 11
ou Mme CHERMETTE Christiane au 04 74 05 16 63 ou 06 60 18 80 11

Passeports en ligne

LES DEMANDES DE PASSEPORT ÉVOLUENT !
DEPUIS LE 1ER JUILLET 2016, VOUS POUVEZ EFFECTUER UNE PRÉ-DEMANDE DE PASSEPORT EN LIGNE.

Pour ce faire, il suffit de vous créer un compte, à partir de l'adresse suivante : https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire
Complétez ensuite les différents champs, pour vous ou les membres de votre famille.

Une fois la demande validée par mail, imprimez le récapitulatif.
Lors du rendez-vous pour le dépôt de dossier en mairie, vous devrez fournir ce récapitulatif avec les pièces justificatives demandées :

- → carte d'identité + copie recto-verso
- → passeport périmé + copie
- → justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, quittance de loyer ou avis d'imposition)
- → si l'usager majeur est hébergé chez ses parents ou chez un tiers : fournir une attestation de l'hébergeant et la carte d'identité de l'hébergeant
- → timbres fiscaux
- → 1 photo d'identité de moins de six mois
- → le cas échéant, une copie intégrale d'acte de naissance

Attention, la pré-demande de passeport en ligne ne substitue pas le rendez-vous en mairie. Vous devez systématiquement prendre rendez-vous auprès du service population pour le dépôt de dossier.
Tél. : 04 74 05 49 06.

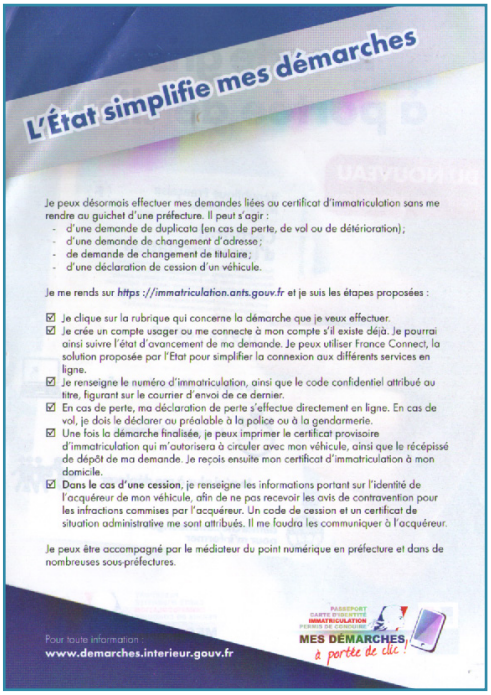

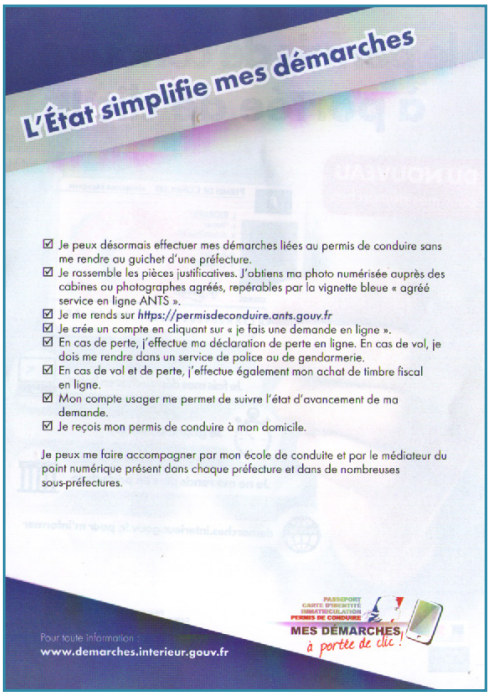

Etat civil

• Naissances

- RAVIER Ashley, née le 18 janvier 2017

- BARTHELEMY Jeanne Colette Elisabeth Emma, née le 12 février 2017

• Mariage

PERIN Julien et FOURNERAY Nelsia, le 6 mars 2017

• Bienvenue aux nouveaux arrivants

M. Hervé Christophe
M. Wilfried BARNET

Recensement

COMPTAGE ISSU DE LA COLLECTE

	DIEME
Adresses d'habitation	81
Dossiers d'adresse collective	2
Résidences principales	65
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants	18
Total des logements enquêtés	83
Total des bulletins individuels	186

1- Rappel : qu'est-ce qu'un P.L.U. ?

Un PLU se compose de **4 grandes parties** :

RAPPORT DE PRÉSENTATION	P.A.D.D.	DOCUMENTS GRAPHIQUES	REGLEMENT ÉCRIT
DIAGNOSTIC	PROJET COMMUNAL	ZONAGE	
État des lieux de la commune à un instant « t » : démographie, parc de logements, activités économiques , déplacements, risques...	**Stratégie de développement** adoptée par la commune au vu des enjeux identifiés dans le diagnostic	**Carte de la commune définissant l'occupation des sols**	**Règlement écrit traduit l'occupation des sols : hauteur ; marges de recul ; matériaux...**
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE		ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	ANNEXES
Document transversal => analyse de l'impact du PLU sur l'environnement		**Zoom sur des secteurs stratégiques venant préciser un projet d'aménagement**	

3 - Retour sur le calendrier

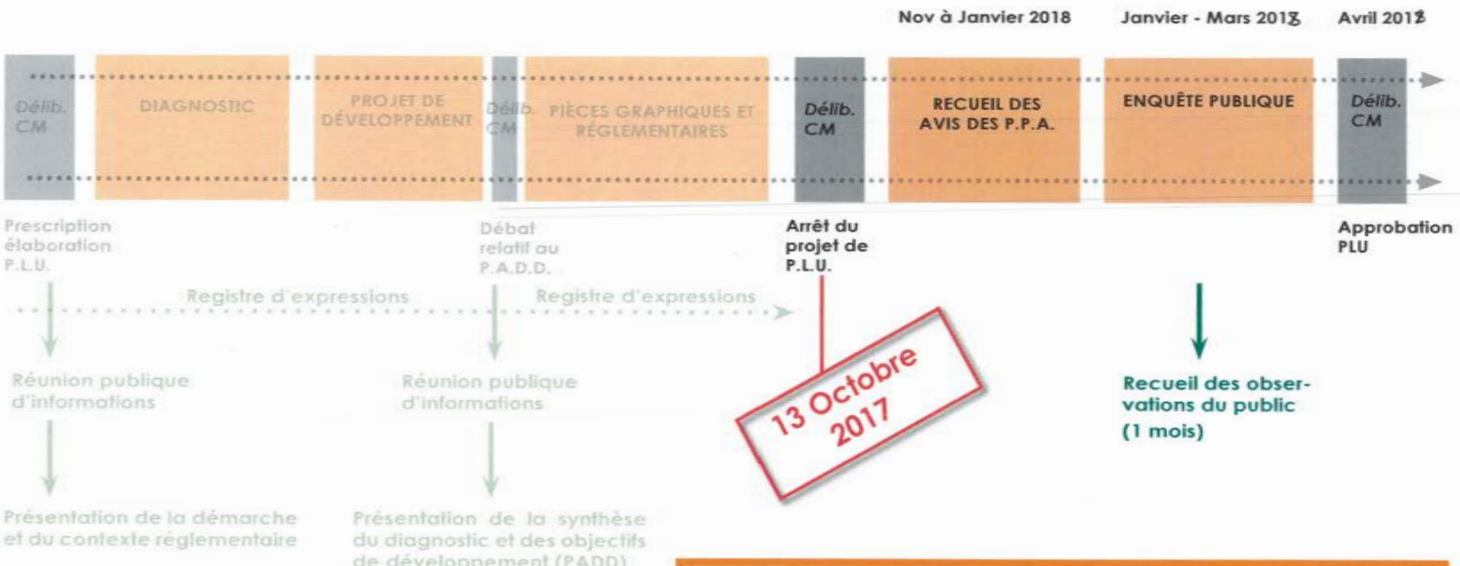

SUITE À DONNER :

- Délibération pour l'arrêt du projet en Conseil Municipal le 13 Octobre 2017
- Recueil des avis des P.P.A. durant 3 mois
- Enquête publique sur 1 mois (à la rentrée 2018)
- Modifications éventuelles (avec commissaire enquêteur)
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Printemps 2018

Voirie

La reprise des goudrons, cette année, a été réalisée par la COR sur la route de Saint Just d'Avray, de Ternand, de Chal, du Guillard. Concernant les routes communales, le bas du Grupon a été refait.

Guillard avant

… Guillard après

Les agents municipaux de Valsonne ont effectué une cunette pour dévier l'eau sur le croisement du chemin rural du Grupon et la RD 82.

L'entretien de la commune est fait par les entreprises DUMONTET, Hervé CHERMETTE, entreprise ROCHON Olivier). La commune perçoit une subvention de la Communauté de communes Ouest Rhodanien (COR) pour ces actions.

La Maison Du Rhône a installé 2 panneaux au niveau du dernier virage sur la RD 106 pour signaler un virage dangereux en dessous du Chagnard.

Une main courante a été installée dans le cimetière pour une meilleur accessibilité ainsi que dans les escaliers de la Mairie.

courante cimetière

Fleurissement de la commune

On pourrait dire, on prend les mêmes et on recommence, et bien non.
Cette année, c'est avec regret mais pour raisons professionnelles qu'Amandine Solly a dû s'arrêter.

Toute l'équipe remercie Amandine qui pendant plusieurs années avait toujours répondu présente pour entretenir le fleurissement de notre commune.
Et c'est avec grand plaisir qu'une nouvelle recrue est venue rejoindre notre petit groupe.
En effet cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir ROULLOT Marilyne parmi nous.

Beaucoup de compliments nous ont été adressés tout au long de la saison par vous dièmois et dièmoises, nous vous en remercions.

L'équipe fleurissement composée de Marie-Pierre Arbillat, Pétra Schoones, Marilyne ROULLOT, Véronique Sarciron et Martine Bernard vous présente ses Meilleurs Vœux pour la nouvelle année.

Vous avez un peu de temps libre, vous voulez vous joindre à nous, Laurence notre secrétaire de Mairie vous donnera tous les renseignements.

Aménagement de l'espace public

Après de longues périodes d'étude et de dossier, les travaux concernant la mise en accessibilité et mise aux normes incendie de la salle des fêtes ont pu commencer dès Janvier 2017.

Chaque entreprise concernée, ont eu un planning de réalisation qui a été fait par l'architecte.
Ce planning a été respecté par tous et les travaux ont été finalisés pour le 10 mai 2017.
Dès la première semaine de janvier, les travaux de terrassement faits par l'entreprise HBTP commencèrent. Les travaux de maçonnerie ont pu démarrer sous la neige. L'entreprise Laurent a bravé le froid !

Les autres entreprises ont pu commencer en parallèle l'avancement des travaux. Telle que l'entreprise Aubonnet pour les cloisons et plafonds.

Ensuite vinrent les travaux d'électricité. Passage en éclairage led par la société Bertholon.

En même temps, les travaux extérieurs avancent toujours. Mise en hauteur des accès de la salle des fêtes en créant des marches pour le terrain de boules par la société Laurent maçonnerie.

Et pose de la charpente par la société FARJOT toiture

Pose du carrelage pour l'entrée de la salle et les nouvelles toilettes par la société Berthelier Roger, et mise en place des sanitaires accessibles dans la salle des fêtes et également en WC public par la société Pradet Darphin.

Changement de toutes les huisseries Aluminium par la société Barbier Christian.

Pose de soubassement de protection et huisseries bois intérieur par la société Corgier/Ruivard

Aménagement de L'espace public par la société HBTP.

Avec mise à niveau en enrobé des accès de la salle des fêtes et du monte personne de la mairie.

Tout ceci pour finir avec un bel aménagement floral et également des WC publics.
Pour créer un espace de rencontre convivial au centre de notre commune.

Règlement de la salle des fêtes

La salle des fêtes de DIEME est propriété de la commune, donc soumise à un règlement municipal.
Elle peut accueillir un maximum de 150 personnes assises ; les bals publics sont interdits et le maire reste toujours libre de refuser une location.

Nuisances sonores = les salles polyvalentes mises à disposition par les communes sont soumises au décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998 et son arrêté d'application relatif à la limitation du bruit dans les établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée.

Notamment l'article 2 dont la valeur moyenne est de 105 décibels et 120 décibels à la crête. L'irrespect de ces dispositions est sanctionné d'une amende maximale de 1 500 €, dont le taux peut être multiplié par 5, pour les personnes morales ; ceci est aussi valable pour l'utilisation des klaxons la nuit.

Le montant de la location sera versé pour moitié le jour de la réservation et l'autre moitié à la remise des clefs. En cas de désistement, l'acompte sera gardé.
Une attestation d'assurance responsabilité civile pour la période de location sera demandée.
Les clefs seront remises le vendredi soir et rendues le mercredi matin aux horaires d'ouverture de la Mairie.
Un état des lieux entrant et sortant seront réalisés.
La personne qui réalise l'état des lieux se réserve le droit de vous demander si nécessaire = un nouveau nettoyage, une retenue de la caution ou partie de la caution en fonction des dégradations.

CONSIGNES :

Ne rien jeter à l'extérieur de la salle : mégots, papiers, gobelets, cannettes…
Toutes dégradations intérieures et extérieures à la salle seront retenues sur la caution, ainsi que les dégradations commises dans le bourg aux biens publics et privés.

Les personnes qui louent la salle des fêtes sont responsables de leurs invités : nous vous demandons de respecter les locaux, le matériel et également les extérieurs mis à votre disposition.
Vider les cendriers.

En cours d'utilisation, l'ensemble des portes et des volets y compris les issues de secours doivent être déverrouillées et en position ouverte.
Lors du départ, éteindre l'ensemble des lumières y compris celles de l'extérieur. Ne pas couper le tableau général car les blocs de sécurité restent en service. Arrêter tous les appareils électriques.
Vérifier que l'eau ne coule pas aux WC, aux lavabos et à la cuisine.

Attention = Les véhicules ne doivent pas stationner devant la salle ou sur le terrain de jeux sauf lors des déchargements et chargements.
Un emplacement pour stationnement personnes à mobilité réduite devant la salle est exclusivement réservé à cet effet.

Merci de respecter la population lors du départ.
Toutes les décorations devront être enlevées.
Les tables, les chaises, les murs et les vitres seront débarrassées et nettoyées de tous objets (ne pas oublier de faire les vitres des portes principales).

Dans la location de la salle des fêtes, 100 couverts sont fournis (assiettes plates, assiette à dessert, couverts, verres ballon de 19 et 25 cl, coupes à champagne, tasses à café, pot à eau et panières à pain).
Si cela n'est pas suffisant, il est possible de louer de la vaisselle supplémentaire pour 0.30 euros/personne.
Si on constate des objets manquants, un remboursement sera demandé.

COMMUNE	TARIF DE LA SALLE	NETTOYAGE	CAUTION
DIEME	150 €	Sans nettoyage 0 **€** ou avec nettoyage : 150 €	500 €
Communes limitrophes (Chamelet ; St Appolinaire ; St Clément/Valsonne ; St Just d'Avray ; St Vérand ; Ternand ; Valsonne)	**250 €**	Sans nettoyage 0 **€** ou avec nettoyage : 150 €	**500 €**
Extérieur aux 8 communes	450 €	Sans nettoyage 0 **€** ou avec nettoyage : 150 €	500 €

Inauguration

C'est en 1985 que les habitants de Dième eurent l'occasion de construire leur propre salle des fêtes.
Pourquoi cette opportunité, tout simplement parce qu'une commune a refusé la charpente qui lui était destinée et que nous en avons profité.

Mais après toutes ces années de bons et loyaux services, notre salle des fêtes avait grand besoin d'un rajeunissement.
Les travaux de rénovation ont commencé le 28 novembre 2016 pour se terminer fin mai 2017.

C'est donc en date du 30 juin 2017 qu'Hubert Roche notre Maire entouré de son conseil municipal et de Mme GUINOT Annick, Maire des Sauvages et Conseillère Générale inaugura la réfection de la salle des fêtes par un apéritif dinatoire en présence des habitants de Dième.

Comité des fêtes

Cette année, le Comité des fêtes a organisé deux manifestations : l'arbre de noël et le méchoui, la choucroute n'a pas eu lieu par rapport à la rénovation de la salle des fêtes.

Arbre de Noël :
18 enfants de moins de 8 ans se sont retrouvés autour d'une activité pâtisserie, un goûter leur a été servi, suivi de la venue tant attendue du père Noël. L'après-midi s'est terminée avec un apéritif pour les parents.

Méchoui :
Malgré une journée capricieuse et un effectif réduit des membres du Comité des Fêtes, 80 personnes ont participé à cette manifestation.
Les enfants ont pu profiter du château gonflable entre deux averses et les acharnés de la pétanque ont pu faire les trois parties du concours.

Nous remercions nos fidèles dièmois qui participent à toutes les manifestations.
Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donne rendez-vous en 2018.
Nous vous donnons rendez-vous en 2018 et vous proposons :
- Samedi 3 février : repas réunionnais
- Samedi 1 septembre : Méchoui
- Samedi 15 Décembre : arbre de Noël

Membres du bureau :
• Présidente : PIANZOLA Corinne
• Trésorière : SARCIRON Véronique
• Secrétaire : COMBRIS Philippe
• Membres actifs : COMTE Mireille, DUREL Aurélie, MAZUY Guy, PEILLON Christian.

Si vous avez un peu de temps libre et voulez-vous impliquer dans la vie associative, rejoignez-nous.

Classe en 7

Peu de temps après notre arrivée sur Dième, nous avions apprécié de participer en 2007 au repas de la classe en 7, repas qu'avait l'habitude d'organiser monsieur Joseph CHERMETTE.
Ce dernier nous ayant malheureusement quitté, je me suis permise de reprendre son idée qui me paraissait très sympathique et j'ai contacté les conscrits des 7 de la commune à partir des 20 ans, nous étions 11 conscrits.

Le dimanche 7 juin 2017, 8 ont répondu présents. Nous nous sommes tous et toutes retrouvés autour d'une bonne table conviviale au Cep Vert à Létra, journée riche en discussions et fous rires, ou chacun était enthousiaste de cette idée.

Merci au comité des fêtes d'avoir voulu participer à cet instant magique en nous offrant l'apéritif.
Je soumets aux classes en 8, 9, 0, etc… de faire perdurer l'idée et d'organiser leur classe.
Véronique SARCIRON

Café rencontre

Les activités conviviales à Dième

À Dième, on peut participer à plusieurs activités qui sont ouvertes à tous et toutes.
Environ toutes les 4 semaines, il y a un café rencontre dans la salle du comité des fêtes.
Normalement il a lieu le lundi après-midi à partir de 14 heures.
C'est un moment agréable, nous buvons le café ou du thé, nous discutons un moment puis nous participons à des jeux de société comme la belote ou le scrabble et si le temps le permet, on peut aussi jouer à la pétanque.

Presque tous les autres lundis, s'il ne pleut pas, vous pouvez participer à une randonnée dans les collines de Dième. C'est une excellente façon d'explorer la région, de découvrir des sentiers inconnus pour beaucoup, dans la forêt de Brou et aux confins des villages limitrophes.
La longueur des circuits s'adapte à la demande des participants (6 km minimum).
Le départ est prévu à 14 heures, du village.

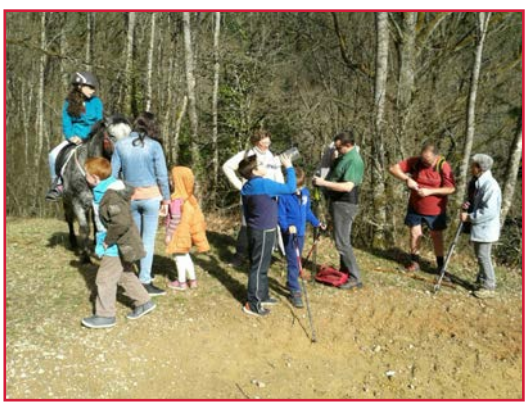

Il y a aussi "l'apéro rencontre" organisé le 20 octobre par Guy Mazuy (il ne travaillait pas le lendemain).
Si des Dièmois sont motivés pour renouveler cette organisation, qu'ils n'hésitent pas à le contacter par mail : guy.mazuy@orange.fr, par Tél : 06.17.33.27.65. Cela permettrait d'amener un peu d'animation au village en soirée à partir de 19h.

Pour être au courant des différentes dates, ou pour avoir plus d'informations sur ces activités, vous pouvez contacter pour le café rencontre Petra Schoones, mail : petraschoones@gmail.com par tel : 06.48.93.79.84.
Pour les randonnées vous pouvez contacter Suzanne Rignol, mail suzetgeo@gmail.com, par tel : 06.38.13.12.38.

Société de chasse

La société de chasse a son rôle dans l'équilibre agro-sylvo-cynégétique de notre commune de Dième.

Notre planète et jusqu'à nos campagnes, subissent une mutation qui a démarré depuis plusieurs siècles. L'histoire, la démographie, l'économie et l'industrialisation, transforment notre planète avec des dérèglements climatiques.
L'industrialisation agroalimentaire pollue notre planète et appauvrit nos agriculteurs.
Il en résulte une disparition des cultures entrainant dans nos campagnes la disparition d'une partie de la faune comme les insectes, oiseaux et petits gibiers pour un accroissement des forêts adapté pour une autre faune et les gros gibiers.
La chasse au petit gibier avec son chien devant soi disparaît pour se transformer par l'organisation de battue en groupe pour réguler les gros gibiers.

Nous devons donc gérer cette mutation pour ralentir certains phénomènes climatiques voir même revenir à des fondamentaux comme l'agriculture raisonnée, les circuits courts pour l'alimentation.

Nos politiques essaient bien de légiférer pour maintenir un équilibre (voir encart), mais tout le monde est concerné par cette évolution. Les chasseurs aussi ont un rôle à jouer pour maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique.
La chasse au petit gibier s'amenuise malgré de gros efforts pour maintenir ou réimplanter certaines espèces.
Les chasseurs ont évolué et ont fait évoluer leur mode de chasse pour maîtriser le développement exponentiel des sangliers, classés nuisibles pour leurs dégâts causés aux agriculteurs et parfois dangereux pour la population quand ces derniers s'accoutument à l'homme.

En ce début de saison, le prélèvement de sangliers sur la commune de Dième a été plus important que l'année dernière qui démontre une population plus importante sans parler des dégâts visibles par tous dans les pâtures.

Le mode de chasse a évolué par l'organisation de battues avec des règles de sécurité très précises. Cela peut être impressionnant de voir des chasseurs en grand nombre au local de chasse ou au détour d'un bois avec notre équipements orange, mais c'est pour la sécurité. Lors d'une battue, des panneaux de signalisation sont mis en place pour prévenir les randonneurs, cavaliers, vététistes afin qu'ils se signalent lorsqu'ils sont proches d'une zone de traque. La forêt est à partager avec tout le monde et n'hésitez pas à entamer une discussion si vous croiser un chasseur. Il vous expliquera avec plaisir l'action en cours. Une battue est aussi très règlementée avec des responsables de battue, des responsables de ligne qui ont tous suivi une formation spécifique à la sécurité.

La cohabitation et l'avenir de nos campagnes dépendent de nous tous, nous espérons vous croiser prochainement dans nos forêts de Dième.

Article L425-4
Modifié par Loi n°2005-157 du 23 février 2005 - art. 168 JORF 24 février 2005
L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.
Il est assuré, conformément aux principes définis à l'article L. 420-1, par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers.
L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage y contribue.
L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis à l'article L. 1er du code forestier ainsi que les dispositions des orientations régionales forestières.

Camino

Centre Camino

Centre Paramédical et de Bien-être

« Le Souzy » - 69170 Dième

Heureuse année 2018
à tous les Diémois !

Le Centre Camino est heureux de vous annoncer l'arrivée de Mlle Adeline Triest, orthophoniste et de Mme Maria Chiesa, Praticienne en Bien-Être Prévention Santé.

Maria Chiesa – Praticienne en Bien-Être Prévention Santé : 06.81.14.10.14
mariachiesa-sante@orange.fr

Accompagnements, Bien-Être et Prévention Santé

Maria Chiesa, infirmière, formée depuis des années dans l'accompagnement, le bien-être et la prévention santé, vous reçoit sur rendez-vous à son cabinet dans l'espace Camino, se déplace à votre domicile et intervient dans les milieux professionnels.

"s'approprier les bases du bien-être et d'une santé adaptée"

Accompagnements
- vers un bien-être tout au long de votre vie
- à la naissance
- pour une lutte contre l'addiction (alcool, tabac, cannabis)
- à la fin de vie

Les techniques et les méthodes sont utilisées en synergie et adaptées à chacun :

- **l'écoute active, la respiration centrée, la relaxation, la méditation, l'aromathérapie, la réflexologie plantaire.**
- **les touchers massages de bien-être : le californien, le shiatsu, le do-in ; le massage des bébés, des femmes enceintes et des personnes en fin de vie.**

www.centrecamino.fr

CCAS

A la recherche de l'histoire de PEROUGE !!!!!!

Le 23 septembre 2017, le CCAS emmène nos anciens de la commune à un voyage hors du temps.

Visite organisée sur une journée du village de PEROUGE.

Après un départ vers les 9h00, Grégory, notre chauffeur de la journée, nous conduit dans l'Ain.
Nous sommes arrivés sur les coups de 10h30, et tout le monde était impatient de connaitre le guide qui va nous faire découvrir ce moment d'histoire.
Tranquillement et avec sérénité, le petit groupe s'engagea dans les ruelles étroites.

Les anecdotes de l'époque nous transportent et à tout moment un mécréant ou un chevalier nous semblait pouvoir surgir du coin d'une rue.
Le bourreau et le juge ont laissé des traces de leurs passages dans les archives et qui existent toujours de nos jours.
Après 2h de déambulation historique, nous voilà devant le restaurant qui nous attend.

"AH ?? NON ?? Il ne nous attend pas !!"

L'Office de tourisme a omis de réserver comme il était prévu initialement. Véronique a géré la situation (pendant que je faisais diversion pour calmer la faim de nos voraces Diémois !!!) avec le restaurateur pour trouver une solution.

Le restaurant qui était déjà bien rempli, a mis tout en œuvre pour nous accueillir honorablement.
Après ce contre temps, nous nous sommes rendus à une activité ludique.

Une artiste de réalisation de vitraux nous a reçus dans son atelier pour réaliser un Blason devant nous.

Chacun a apporté une touche personnelle dans cette réalisation.
Choix de couleur, discussion, querelle mais tout le monde est finalement d'accord pour ce blason du CCAS qui ornera le mur de l'accueil de la mairie.

Vers 18h00, Grégory nous redéposa à DIEME avec dans l'esprit une belle journée bien remplie pour tous nos aïeux.

Entraide tararienne

ENTRAIDE TARARIENNE

1947 - 2017
70 ans d'entraide

Le 70ème anniversaire de l'Entraide marque 70 ans d'engagement d'hommes et de femmes au service du « bien vivre à domicile ».

En 1947, sur les stigmates laissés par la guerre, les fondateurs de l'Entraide et les différents corps constitués ont impulsé l'élan humaniste et solidaire qui prévaut encore aujourd'hui. Ces valeurs sont nos racines qui ont nourri notre culture et forgé notre identité.

Depuis cette date, notre association a déployé ses ailes et inlassablement développé, amélioré, diversifié, personnalisé ses champs d'intervention et ses accompagnements. Elle est aujourd'hui pleine de vitalité et de projets, riche de l'engagement de ses salariés et bénévoles, forte du soutien de ses adhérents, donateurs et partenaires.

70 ans de développement et de projets

- **1947** — Création de l'association Service restauration
- **1963** — Service d'Aide à Domicile (SAAD)
- **1983** — Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- **2002** — Garde Itinérante de Nuit (GIN)
- **2012** — Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)
- **2017** — Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

L'Entraide aujourd'hui

- 90 repas cuisinés par jour : - 60 repas portés - 30 repas servis au restaurant
- 103 places en SSIAD, 30 places en GIN, 30 places en ESAD
- 90 000 heures d'aide à domicile par an
- Interventions sur les cantons de Tarare et du Bois d'Oingt, 30 communes couvertes
- 500 000 km parcourus par an
- 1 000 bénéficiaires
- Budget annuel de 4,25 millions d'euros
- 500 adhérents
- 160 salariés, 50 bénévoles

Activités prévention et lien social

- Ateliers mémoire
- Belote
- Chorale
- Couture
- Déco / travail manuel
- Informatique
- Marche
- Mobilité articulaire
- Prévention des chutes
- Scrabble
- Sorties restaurant
- Table des aidants
- Tarot
- Voyage
- Yoga
- Rencontres autour de repas dans notre restaurant

L'Entraide à Dième

2 Personnes aidées

2 Salariés

Contact

ENTRAIDE TARARIENNE
13 bis, boulevard Voltaire
69170 Tarare

Tél : 04 74 63 01 21
Mail : contact@entraidetararienne.fr
www.entraide-tararienne.fr

Ouverture au public :
du lundi au vendredi 8h-12h et 13h30-17h

Mission locale

MISSION LOCALE
Un pas de plus vers la réussite
pour les jeunes de 16 à 25 ans
sortis du système scolaire

MISSION LOCALE RURALE
nord ouest rhône

La Mission Locale est une association qui accompagne sur le plan social et professionnel les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire.

Notre intervention est ciblée d'abord sur la recherche d'emploi, la formation et aussi dans le domaine du logement, de la santé et de la mobilité.

Nous comptons 7 lieux d'accueil afin d'être au plus proche des jeunes de notre territoire. Ainsi, vous pouvez nous retrouver à Thizy les Bourgs, Amplepuis, Cours, Tarare (siège social), Sain Bel, L'Arbresle et Saint Laurent de Chamousset.

Innover avec la Garantie Jeunes…

En avril 2016, nous nous sommes lancés dans l'expérimentation de la Garantie Jeunes. Nous pouvons vous certifier aujourd'hui que ce nouveau dispositif est sans conteste un des plus approprié aux jeunes que nous accompagnons.

En bref, il permet à des jeunes en recherche d'emploi et sans ressources de bénéficier dans un premier temps d'un "sas" d'un mois où ils travaillent collectivement sur leurs savoir-être, leurs outils de recherche d'emploi et ensuite sur la recherche de stage et d'informations. Puis durant les 11 mois qui suivent, ils sont suivis régulièrement et accompagnés dans la progression de leur parcours d'insertion professionnelle avec un objectif principal : l'emploi.

En contrepartie de cet engagement fort et pour qu'ils puissent se libérer de contraintes de base comme celles de pouvoir manger, dormir sous un toit ou se déplacer, une allocation de 480€ leur est versée chaque mois.

Pour en savoir plus, appelez le

04.74.05.00.30

Nous nous ferons un plaisir
de vous renseigner !

Mission Locale Rurale
Nord Ouest Rhône

@MissionLocaleNOR

Ordures ménagères

LA COLLECTE DES DECHETS CHANGE SUR VOTRE COMMUNE

Juin 2018 : un mode de collecte homogène sur les 34 communes de la COR

La COR uniformise le mode de collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire. A partir du premier juin 2018, les ordures ménagères et emballages recyclables seront à déposer en points de regroupements.

En assurant en régie la collecte sur le territoire, la COR souhaite réduire les coûts du service tout en optimisant le fonctionnement.
Les changements
• Collecte en points de regroupement :
- Plus de sacs au bord des routes.
- Plus de jour précis pour déposer. Dépôts à la convenance de chacun
- Des lieux étudiés dans chaque commune, en accord avec chaque municipalité, pour déposer à la fois le verre, les journaux revues magazines, les emballages recyclables et les ordures ménagères.
- Moins de camions de collecte sur les routes

• Un mode de collecte latérale :
- Des bacs de grande capacité
- Gain de temps pour la collecte
- Réduction des coûts environnementaux et financiers

Une année pour améliorer et rationnaliser le service de collecte des déchets

• Printemps 2017 : Repérage des circuits existants
• Septembre 2017 : Concertation avec les mairies pour définir l'emplacement de chaque point de collecte.
• Janvier 2018 : Définition des circuits
• Mars : Présentation des points de collectes aux agents municipaux
• Avril - mai : Visites des ambassadeurs du tri dans les foyers pour :
- Visualiser avec chacun le point de collecte le proche
- Remettre un sac cabas de pré-collecte pour les emballages recyclables
- Echanger sur les bonnes pratiques de tri
• Mai : Mise en place des bacs
• 31 mai : Dernier jour de collecte en porte à porte par le prestataire
• 1er juin : Lancement de la nouvelle collecte
• Juin à décembre 2018 : Suivi de collecte, par les équipes de la COR afin de s'assurer du bon fonctionnement et de l'optimisation du service.

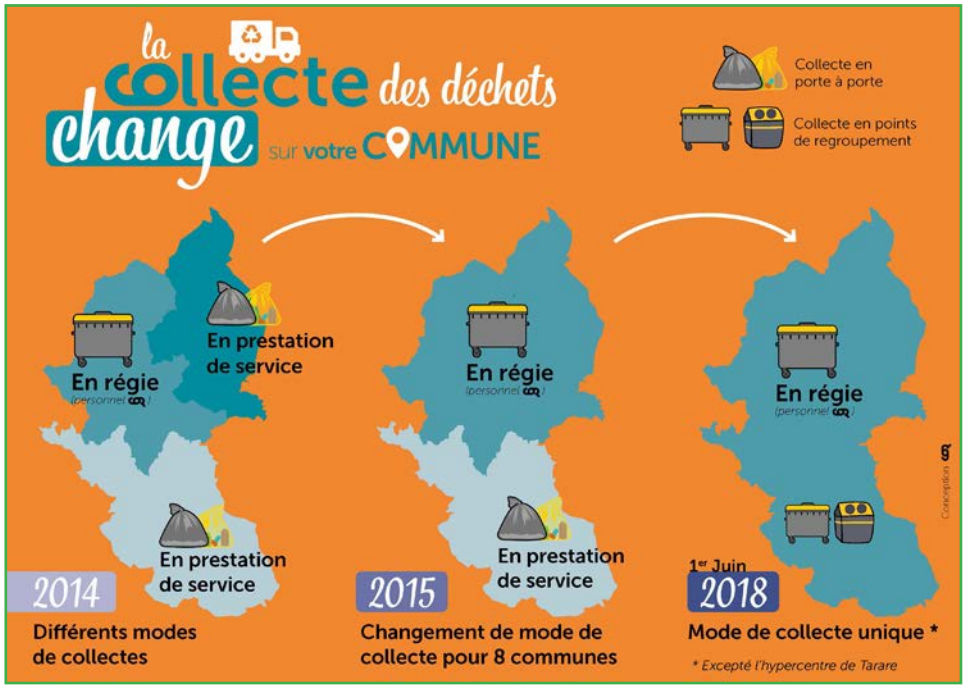

+ de renseignements :
www.ouestrhodanien.fr
Tél : 04 74 89 58 39
infotri@c-or.fr

Rallye Lyon - Charbonnières 2017

C'est par une belle journée d'avril ensoleillée que tout avait pourtant bien commencé pour le 69ème Rallye Lyon Charbonnières, mais malheureusement ce vendredi 21 avril, dans la spéciale 3, le jeune pilote de 31 ans, Anthony Perrin, a perdu le contrôle de son véhicule et a trouvé la mort à la hauteur de la Croix de Thel, sa voiture s'encastrant dans un poteau EDF.
Son copilote, Vincent Rigaud, désincarcéré n'a été que blessé.

Malgré cette tragédie, le sport automobile continue et continuera, et c'est le vendredi 20 avril 2018, que notre commune accueillera les participants du 60ème Rallye Lyon Charbonnières.

Transport à la demande

Le transport à la demande est géré sous la compétence de la COR. Ce nouveau service appelé CORUS a été mis en service, pour le secteur Pays de Tarare, début 2016.
La ligne Bourg Saint Appolinaire - Tarare passe par notre commune avec deux points de montée : un au Bourg et un au Grupon.

Afin de bénéficier de ce service, une inscription par dossier est nécessaire. Celui-ci est retirable à la mairie de résidence ou à l'accueil de la COR à Tarare. Ce dossier sera à remplir par le futur usager et retransmis à la Mairie de Dième. Le Maire émettra un avis favorable ou défavorable sur le dossier soumis à l'accord définitif de la COR.

Les conditions d'admission au service sont les suivants :
- Résidents du territoire
- Ne bénéficiant pas d'autres modes de transport public à moins de 1 km de leur domicile
- N'ayant pas de véhicule personnel ou tout autre moyen pour se déplacer sur le territoire de la COR.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés.

Le service CORUS n'assure pas :
- Le transport scolaire direct ou indirect
- Le transport médical ou sanitaire
- Les groupes au-delà de 4 personnes

Pour assurer les déplacements domicile-travail des travailleurs en situation d'isolement, le réseau CORUS propose un service spécifique à certaines catégories d'actifs occupés.
Sont éligibles :
- Les jeunes entre 16 et 25 ans
- Les travailleurs avec des revenus inférieurs ou égaux au SMIC
- Les travailleurs handicapés
- Les contrats de formation et de stage
- Les contrats aidés.

Une prise en charge à domicile ou d'un transport adapté pourra être envisagée pour les personnes à mobilité réduite et même temporairement.

Pour plus de précision, n'hésitez pas à venir en mairie où un exemplaire du règlement et des dossiers d'inscription sont disponibles.

Le réseau des « villages d'accueil » en Beaujolais

Les événements marquants de l'année

Le séminaire « villages d'accueil » et l'expérimentation dans les villages

Le 25 mars à Grandris, cette rencontre inédite proposée à l'ensemble des 52 villages d'accueil du Beaujolais, a permis de travailler en ateliers thématiques pour co-construire des propositions afin de soutenir les comités villages dans leur travail : veille sur les opportunités d'installation (reprise de commerces, locaux vides…), sensibilisation et mobilisation des habitants, repérage et accueil des nouveaux arrivants.

Ces propositions sont maintenant expérimentées "sur le terrain" par des villages pilotes, afin de créer de nouveaux outils qui pourront être utilisés ensuite par l'ensemble du réseau "villages d'accueil". Par exemple, animer un stand « village d'accueil » dans le forum des associations, monter un pot d'accueil des nouveaux arrivants, créer le livret d'accueil de la commune, repérer et sensibiliser les propriétaires de biens « dormant » dans les communes…

le séminaire « villages d'accueil » en mars à Grandris

Entrée de 11 villages de l'agglo de Villefranche dans la démarche !

11 communes dans le vignoble à l'ouest de Villefranche sont devenues « villages d'accueil » cette année. Les villages membres ont constitué leurs « comités villages » et travaillé sur leurs offres d'installation avec l'aide d'un stagiaire. Elles sont en cours de publication sur le site Internet.

Le partenariat avec les acteurs de l'accompagnement dans la métropole de Lyon

L'expérience a montré qu'une grande majorité des citadins venant s'installer sur notre territoire arrivent de Lyon ! Avec d'autres territoires de la Région, nous avons commencer à créer des liens avec des structures qui accompagnent les porteurs de projet sur la métropole, pour les sensibiliser aux opportunités d'installation en milieu rural, afin qu'ils puissent mieux orienter vers nous les personnes qui sont dans cette démarche de quitter la ville !

Le salon des entrepreneurs en juin à Lyon

Le stand « entrepreneurs, mettez-vous au vert », co-animé avec 10 territoires ruraux de la Région Rhône-Alpes, nous a permis de rencontrer 80 créateurs d'entreprises, dont une quinzaine souhaitant s'installer en Beaujolais ! Nous avons également animé 2 ateliers sur l'entrepreneuriat en milieu rural sur le salon.

Qu'est ce que Beaujolais Vert Votre Avenir ?

C' est une démarche voulue et portée par le Syndicat Mixte du Beaujolais et les intercommunalités du Pays Beaujolais, pour soutenir et accompagner l'installation de projets et de familles dans les villages. Une équipe de professionnels du développement économique, appartenant à ces structures, anime ce programme en lien avec les villages d'accueil pour créer un véritable éco-système autour de l'accueil et l'accompagnement des projets d'installation.

Le site Internet www.beaujolais-vertvotreavenir.com

présente toutes les offres de reprises et les opportunités d'installation du territoire (rubrique « mon projet professionnel »), l'accompagnement proposé (rubrique « notre accompagnement »), toutes les fiches des villages d'accueil (rubrique « installer ma famille ») et bien sûr une présentation de notre territoire (rubrique « découvrir le territoire »). N'hésitez pas à le consulter et à le faire connaitre autour de vous !

Légende photo : page d'accueil du site

Propriétaires, habitants : vous êtes les premiers ambassadeurs du village !

Si vous êtes propriétaire d'un commerce, d'une entreprise ou d'un bien immobilier que vous souhaitez vendre ou louer, il est possible de le promouvoir gratuitement sur le site Internet. Vous pouvez également être accompagné pour la cession et la reprise de l'activité par l'équipe de professionnels de « beaujolais vert votre avenir ».
Vous contribuerez ainsi à « garder en vie » notre village en permettant d'accueillir de nouvelles activités et de nouvelles familles !

Habitants, si vous connaissez autour de vous des personnes qui ont un projet et qui aimeraient être accompagnées, n'hésitez pas à lui transmettre les infos et contact ci-dessous !

Dans tous les cas, rapprochez-vous du comité village ou de la mairie.

A METTRE EN VALEUR DANS UN ENCADRE :

Plus d'infos
Mail : contact@beaujolais-vertvotreavenir.com
Tel : 09 60 01 96 60
Site : www.beaujolais-vertvotreavenir.com

ADMR
la référence du service à la personne

50% DEDUCTIBLE DE VOS IMPOTS

CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

ADMR TARARE-SOANNAN
6 Place Janisson - 69170 TARARE
Contact : 04.74.63.01.75
admr.tarare@fede69.admr.org
Site fédéral : www.admr69.org

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi 8h30-12h30
mardi et jeudi de 14h à 16h sur rendez vous

Pour vous aider à bien vivre chez vous, quelque soit votre situation, l'association ADMR Tarare Soannan propose **à tous** des aides adaptées à chaque situation :

Pour les personnes âgées et/ou handicapées

: **Aide à la personne** (toilette, habillage, transferts, préparation de repas**)**, **Entretien du cadre de vie** (ménage repassage), **Transport accompagné, Téléassistance,** Aide de confort pour le ménage ou repassage.

Pour les familles :

Pour faire face aux aléas de la vie : grossesse, naissance, maladie, hospitalisation, décès d'un membre de la famille, difficulté éducative … l'ADMR apporte un soutien aux familles avec des prises en charges possibles de la CAF ou MSA ou des mutuelles. Cela peut aussi être une aide de confort bénéficiant de crédit d'impôt. **Renseignements au 04.74.72.60.55** (ligne dédiée aux familles)

Les chiffres de l'association pour l'année 2016 :

- **13 828 heures d'intervention réalisées par 16 salariés : aides à domiciles, auxiliaires de vie, salariées administratives**
- **107 bénéficiaires**
- **11 bénévoles**

Sur la commune de DIEME, nous avons aidé 3 personnes et réalisé 645 heures d'intervention.

Fin juin et fin novembre 2017, l'association a convié tous ses bénéficiaires à une après midi festive en partenariat avec la résidence les Monts Dorés

Notre mode de coopération nous permet d'allier la force du bénévolat et l'efficacité du professionnalisme pour répondre au plus près de vos besoins, en veillant tout particulièrement au respect de la personne.

Vous souhaitez être utile pour les autres, vous aimez les contacts, vous avez envie de partager et développer des compétences et des savoir-faire, vous avez un peu de temps… ***sortez de chez vous et rejoignez nous***

Pour réaliser des visites auprès de nos usagers, participer à la gestion des ressources humaines, assurer la communication … ou bien d'autres missions selon vos savoirs faire et vos aspirations.

Chenilles processionnaires

Habitants de Dième, ce message vous concerne. Attention, il y a des chenilles processionnaires sur notre commune.

Cette chenille est un nuisible dangereux pour les humains et les animaux.
Elle possède des milliers de poils urticants qui seront libérés en cas de danger.
Ils sont la cause de réactions allergiques plus ou moins graves qui vont de la simple urtication au choc anaphylactique.
Sur les animaux, les cas de nécroses de la langue sont fréquents.

Des méthodes efficaces existent contre la chenille processionnaire du pin et du chêne :
- L'échenillage (couper la partie branche avec le nid et brûler le tout)
- Le piégeage
- Le traitement biologique

L'annuaire France chenilles répertorie pour vous aider des entreprises locales spécialisées.

Attention :
Ne jamais toucher des chenilles en procesion au sol.

Bibliothèque de Valsonne

Des livres, des disques, des animations et des ressources numériques…
C'est tout ce que propose la bibliothèque de Valsonne.

Vous pouvez trouver bien sûr des livres et des CD pour adultes et enfants.
Plus de 3 000 documents sont disponibles gratuitement pour les adhérents de la bibliothèque ouverte à tous les habitants des quatre communes du Soanan.
La bibliothèque départementale nous permet de renouveler régulièrement le fonds et vous pourrez trouver livres documentaires ou de littérature, romans policiers ou BD, beaux-livres ou romans de science-fiction, disques de jazz ou de musique classique, rap ou variétés françaises ou étrangères, rock ou hip hop.

Mais la bibliothèque, c'est aussi un espace d'animation qui propose exposition ou théâtre.
L'an dernier, plusieurs animations ont eu lieu : l'exposition animée par l'association France-Ethiopie sur Lucy a permis aux enfants de l'école de Valsonne de découvrir cette lointaine ancêtre de plus de 3 millions d'année, mais aussi de l'artisanat éthiopien et une cérémonie du café très intéressante.

Le spectacle n'a pas été oublié : en collaboration avec les bibliothèques voisines, une pièce de théâtre « Méchant » a remporté un vif succès aux Sauvages.
Le thème de cette pièce était le goûter et grâce à la présence de Monika, nous avons pu découvrir la cuisine polonaise.

Cette année, dès janvier les enfants de l'école pourront participer à une animation sur les livres insolites et des expositions sur divers thèmes suivront.

Enfin, la Médiathèque départementale met à disposition de chacun des adhérents de la bibliothèque des ressources numériques qui permettent de télécharger un film ou de la musique, d'apprendre une langue étrangère ou une initiation à des logiciels de bureautique, et même des jeux vidéo.

N'hésitez pas à venir voir :
la bibliothèque est ouverte le mardi
de 15 h 30 à 18 h
et le samedi de 10 h à 12 h.

PDIPR

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées a vu le jour lors du précédent mandat communal.

Depuis 1993, le Département réactualise l'inventaire des Espaces Naturels sensibles.
Un classement a été commencé depuis 1992 pour effectuer un topoguide et un site internet Rhône tourisme.
Le Conseil départemental avait équipé la Communauté de l'Ouest Rhodanien sur les secteurs des ex-communautés de communes de la Haute Vallée d'Azergues et du Pays d'Amplepuis-Thizy. Ce qui représente près de 70 kilomètres de sentiers balisés.

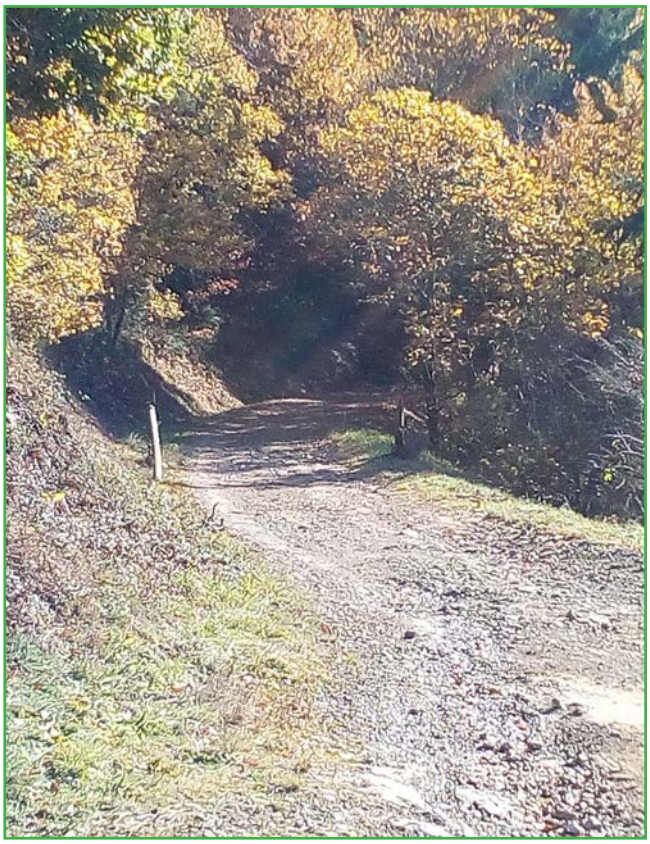

Ce projet sur le secteur de Tarare, dont nous faisons partie, a débuté par la suite.
Pour cela le Conseil municipal a délibéré en décembre 2016 sur la convention d'aménagement et d'entretien, la carte des sentiers et la carte des poteaux directionnels.

Le Département et la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien ont organisé ce Plan sur les 16 communes du canton de Tarare. Ce réseau est connecté aux Sentiers du Rhône qui sont déjà équipés.
Il assure la conservation d'un réseau de chemins organisé à l'échelle du département ainsi qu'une signalétique homogène et commune à tous les usagers du réseau.
Il a pour objectif de protéger les chemins ruraux et de valoriser touristiquement les chemins de randonnées.

Une convention tripartite entre la commune, le département et la Communauté de Communes a été acceptée. La partie à la charge de la commune sera l'entretien de ces chemins. Un signalement annuel des travaux ou des dégradations sera effectué.

Depuis la mi-octobre, le chantier de mise en place des poteaux signalétiques, des grands panneaux Départ de Randonnées et le balisage peinture des sentiers ont été effectués par les Brigades Vertes.

Tous à vos chaussures et à vos mollets

Dième - Hiver 1980

Horaires des permanences :

Mercredi de 8h à 12h
Vendredi de 17h à 20h

Contact Mairie : 04 74 05 12 90
mairie@dieme.com